



RAPPORT D'ACTIVITE

2022

MAISON RELAIS - AUTRES RIVES



INTRODUCTION

La maison relais « Autres Rives » est une résidence sociale implantée sur le territoire du Sud de la métropole nantaise depuis 2006. Durant ces années, la Maison Relais a su répondre aux particularités du public accueilli, soit des personnes ayant vécues des périodes de vie faites d'errance et connaissant des conséquences telles que le vieillissement prématuré de leur état de santé.

Pour cela, des actions individuelles et collectives sont développées afin de :

- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie, des capacités de chacun en matières d'entretien du logement, de préparation des repas, de gestion du budget et du traitement médical, et de leur capacité à effectuer des démarches à l'extérieur par eux-mêmes.
- Lutter contre l'isolement, l'inactivité en garantissant l'organisation des actions collectives, un cadre de vie convivial qui respecte l'intimité, reconnaît une place et un rôle à chacun et l'inclut dans une dynamique de groupe.
- Soutenir l'inscription de la personne dans le tissu social, culturel et relationnel.

Une résidence supplémentaire située au Loroux-Bottereau a ouvert en mars 2022. Cette ouverture a permis de se séparer des six maisons en colocation qui avaient été captées depuis 2019-2020, pour ouvrir les places prévues au Loroux-Bottereau de manière anticipée. En parallèle, une restructuration du pôle Hébergement/Logement a amené au transfert d'une partie des logements maison relais sur le site historique de Vertou (« La Ville au Blanc »).

Le mode de logement retenu doit à la fois permettre une certaine liberté d'action, développer la capacité des résidents à assumer par eux-mêmes les actes de la vie courante et offrir en même temps les avantages de la vie collective : appartenance à un mini-groupe qui propose des activités à partager en commun : repas, loisirs, réunions, démarches, etc...

Table des matières

INTRODUCTION	- 2 -
I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES.....	- 4 -
a. Capacité d'accueil et particularité du logement.....	- 4 -
b. Le personnel d'encadrement.....	- 4 -
c. Les orientations en 2022	- 5 -
d. Les chiffres clé en 2022.....	- 5 -
II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES	- 13 -
a. Les constats phares de l'année 2022	- 14 -
b. L'animation.....	- 15 -
c. Service civique.....	- 19 -
d. Partenariat.....	- 20 -
III. PERSPECTIVES 2023	- 20 -

I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES

a. Capacité d'accueil et particularité du logement

À ce jour, la Maison Relais a une capacité de 45 places pour 43 logements :

- 4 T1 bis rue du Chanoine Doussin à Vertou
- 3 T1 bis, 2 T1 et 2 T2 à Basse-Goulaine
- 1 T1, 1 T1 bis et 2 T2 à Saint-Sébastien
- 3 T2 sis rue Louis Bonnigal sur Vertou
- 1 T1, 2 T1 bis et 1 studio sur Nantes (quartier Chantenay)
- 1 T3 (colocation) à Nantes Sud (quartier Bourdonnières)
- 13 T1 et 5 T2 rue Pierre Sécher au Loroux-Bottereau
- 2 Studio à Vertou (« La ville au blanc »).

Les bureaux de l'équipe socio-éducative ont déménagé sur le site du Loroux-Bottereau, en même temps que l'arrivée des locataires en mars, au sein du nouveau bâtiment.

b. Le personnel d'encadrement

La maison relais est composée de :

- 1 Responsable de Pôle
- 1 Chef de Service
- 3 ETP d'accompagnants sociaux
- 0,70 ETP pour un poste d'infirmière

Les accompagnants sociaux interviennent sur tous les sites et leur rôle reste le même :

- Accompagner les locataires dans tous les actes de la vie quotidienne ;
- Veiller à l'accès de leurs droits administratifs ;
- Etablir ensemble un projet de vie et le suivre ;
- Définir et mettre en place conjointement les modalités de la vie collective ;
- Animer les espaces et temps communs à tous les résidents ;
- Organiser et coordonner les liens avec les partenaires sociaux ;
- Veiller à la bonne entente entre les résidents et au respect du règlement de fonctionnement ;
- S'assurer du règlement des loyers.

Avant 2022, les infirmières, mises à disposition par les LHSS (Lits Halte Soins Santé), intervenaient essentiellement dans les logements avec des passages programmés par demi-journée. Dès le mois de janvier, une infirmière a rejoint l'équipe de la maison relais à mi-temps en plus du passage infirmier déjà en place.

Leur rôle est de :

- Faciliter l'accès aux soins : accompagnement physique aux rendez-vous, coordination des soins, entretiens infirmiers, vulgarisation de l'information médicale.
- Coordonner les soins : lien avec les professionnels extérieurs, prise de rendez-vous, orientation des résidents, suivi des parcours de soin, organisation des hospitalisations.
- Sensibiliser les usagers sur la nécessité de prendre soin de soi : hygiène corporelle, suivi du traitement médical, actes de soins divers.
- Être le médiateur entre le secteur sanitaire et social de sorte que chaque usager choisisse son médecin référent et autres praticiens en lien étroit avec l'intervenant social.

c. Les orientations en 2022

En 2022, 5 hommes et 3 femmes ont été orientés via le SIAO (Service d'Accueil d'Information et d'Orientation) et reçus en entretien de préadmission. Sur ces 8 orientations SIAO, 5 personnes ont été admises (2 en 2022 et 3 début 2023), 2 personnes ont refusé la place d'hébergement proposée et 1 personne a été réorientée.

Les orientations ont été beaucoup moins nombreuses qu'en 2021 (8 en 2022 contre 30 en 2021). Cette différence s'explique par l'ouverture de 15 places en 2021.

d. Les chiffres clé en 2022

En 2022, **8 personnes sont sorties du dispositif :**

- **1 relogement dans le parc social,**
- **3 fins de prise en charge,**
- **4 décès.**

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Maison Relais – Autres Rives

1. Les présents au 31 décembre 2022 :

Situation familiale	Nombre de personnes	Pourcentage
Couple	4 personnes (2 couples)	10%
Femme seule	4	10%
Homme seul	31	80%
TOTAUX	39	100%

Le nombre de locataires en fin d'année était de 39 pour 45 places. Ce chiffre s'explique par des départs en fin d'année qui n'ont pu être remplacés immédiatement (le temps de recevoir les orientations SIAO et de mettre en place le processus d'admission).

Journées théoriques

365 jours x 45 places = 16425 jours.

TOTAL des journées non réalisées : 1074 jours (contre 2208 en 2021)

Journées réalisées : 15351 jours (contre 14217 en 2021)

TAUX D'OCCUPATION : 93,46 % (contre 86,55% en 2021)

Les 6,54% manquants s'expliquent par les travaux nécessaires entre deux locataires ou les délais liés au processus d'admission des nouveaux résidents.

2. Les caractéristiques des personnes accueillies en 2022 :

La Maison Relais « Autres Rives » a accueilli 47 personnes en 2022, au sein de ses 45 places.

→ L'âge moyen

Âge	Hommes	Femmes	Total Nombres	Total Pourcentages
< 45 ans	3	0	3	6%
46 - 59 ans	22	6	28	60%
60 - 69 ans	13	1	14	30%
> 70 ans	2	0	2	4%
TOTAUX	40	7	47	100%

⇒ En 2022, la **moyenne d'âge des personnes accueillies est de 56 ans**, elle était de 56.7 ans en 2021.

→ Les ressources

Ressources	Nombre de personnes	Pourcentages
AAH	17	36%
Chômage	7	15%
Pension d'invalidité	2	4%
Retraite	11	23%
RSA	8	17%
Salarié.e	2	4%
Total général	47	100%

⇒ On remarque que **36 % des personnes accueillies** bénéficient de **l'Allocation Adulte Handicapé**.

⇒ On constate que **23 % des locataires** sont à **la retraite**.

→ Situation professionnelle

Situation au regard du travail	Nombre de personnes	Pourcentages
CDD,CUI...	2	4%
CDI	1	2%
Chômage	9	19%
Contrat d'engagement mutuel	1	2%
Handicap/Invalidité	12	26%
Retraite	11	23%
Sans emploi	11	23%
TOTAUX	47	100%

⇒ On remarque que seulement **8 %** des locataires sont dans une dynamique d'emploi. De plus, 3 d'entre eux ont dû cesser leur activité au cours de l'année (fin de CUI, fermeture des ateliers d'adaptation à la vie active de l'ASBL).

→ Motif de la demande de logement en Maison Relais

Motif de la demande	Nombre de personnes	Pourcentages
Solitude, isolement	26	25%
Incapacité à assumer le quotidien	29	28%
Problèmes de santé	44	43%
Logement insalubre ou de fortune, hébergement chez un tiers	3	3%
TOTAUX	102	100%

Remarque : La plupart des résidents présentent plusieurs motifs

⇒ On constate que **43 % de demande de logement en Maison Relais sont liées à des problèmes de santé** pouvant être d'ordre physique, psychologique et/ou en lien avec une addiction. De plus, pour la plupart des demandes, **on repère un cumul de difficultés (incapacité à assumer le quotidien/problèmes de santé/isolement) justifiant la demande en Maison Relais « Autres Rives ».**

→ **Degré d'autonomie**

Gestion budgétaire	Nombre de personnes	Pourcentages
Autonomie	27	57%
Demande de mise sous protection	4	9%
Mesures de protection judiciaire	16	34%
Total général	47	100%

⇒ On notera une augmentation des demandes de mise sous protection (9% en 2022 contre 2% en 2021). Les 57% des locataires sans mesure de protection bénéficient pour partie d'un soutien à la gestion budgétaire par les accompagnants sociaux de la maison relais.

Acte de la vie quotidienne	Oui	Non	Avec aide	Total
Préparation des repas	4	6	37	47
Hygiène corporelle	9	3	35	47
Entretien du logement	15	6	26	47
Réseau social	10	16	21	47
Activités/Loisirs	5	14	28	47
Transports en commun	1	18	28	47

⇒ Les Chiffres clés concernant l'autonomie dans la gestion des actes de la vie quotidienne mettent en avant le fait que :

- **68 % des personnes sont accompagnées pour entretenir leur logement** (aides à domicile ou référents sociaux).
- **81% des locataires ont besoin d'être accompagnés pour réaliser leur hygiène corporelle.** Il s'agit pour la grande majorité de stimulation de la part de l'équipe et des aides à domicile.
- **91 % des personnes accueillies à la maison relais éprouve des difficultés à cuisiner.** Cela se traduit par une consommation très

importante de plats préparés et d'aliments très transformés. Quand cela est possible, ce sont les aides à domicile qui aident à la préparation des repas.

- **60 % des personnes peuvent s'ouvrir à des activités avec l'aide des référents** via les activités et animations proposés par la structure et **11% le font en complète autonomie** via des activités tournées vers l'extérieur.

- **66 % entretiennent un réseau social et amical** au sein de la maison relais et/ou à l'extérieur.

3. L'accompagnement vers le soin

L'accompagnement vers le soin est une dimension importante à la maison relais « Autres Rives », tant en terme de temps que d'investissement. La population accueillie présente très souvent des problèmes de santé liés au vieillissement prématuré, à la grande précarité, aux différentes addictions et au parcours de vie de chacun. Les pathologies addictives, souvent sévères mais aussi parfois simplement tabagiques, sont surreprésentées en cohérence avec les données de santé publique dont la précarité est un facteur de risque avéré d'addiction.

→ Suivi médical

Santé	Oui	Non	Total
Médecin traitant	42	5	47
Suivi addictologie	14	33	47
Suivi psychiatrie	8	39	47
Suivi spécialiste	27	20	47

Quasiment la totalité des locataires de la maison relais ont un médecin traitant (89%)

30% d'entre eux sont suivis ou ont été suivis en 2022 en addictologie.

Enfin, 57% bénéficient d'un suivi chez un spécialiste.

→ Les addictions

Addictions	Nombre de personnes	Pourcentages
Alcool	5	10%
Alcool + Tabac	22	47%
Alcool + Tabac + Cannabis	5	11%
Alcool + Tabac + Opiacés	1	2%
Jeux + Tabac	1	2%
Jeux + Tabac + Opiacés	1	2%
Opiacés + tabac	1	2%
Tabac	6	13%
Tabac + Alcool + Opiacés	1	2%
Tabac + Cannabis	1	2%
Aucune	3	6%
Total général	47	100%

Les personnes accueillies à la maison relais Autres Rives souffrent très souvent d'addictions. En effet, sur les 47 locataires accueillis en 2022, 93% présentent une addiction (44 personnes). On retrouve principalement des addictions au tabac (39 locataires sur 47) et à l'alcool (33 sur 47). Plus rarement des addictions aux jeux (2), aux opiacés (2) et au cannabis (5). Sur ces 44 personnes, seulement 14 ont ou ont eu un suivi en addictologie en 2022. Les addictions se cumulent souvent (notamment alcool et tabac) et entraînent des problèmes de santé qui amènent les résidents à avoir des suivis chez des spécialistes ou encore des traitements à vie.

→ Coordination du parcours de soin

Prise de rdv	Nombre de personnes	Pourcentages
Aide partielle	14	30%
Aide totale	26	55%
Autonome	7	15%
Total général	47	100%

Une grande partie du travail infirmier en maison relais consiste à coordonner les parcours de soin des locataires. Seulement 15% de locataires sont autonomes dans la prise de rendez-vous médicaux. Plusieurs raisons à cela : difficultés de compréhension, craintes, oublis...

Les liens entre l'infirmière et les professionnels de santé du droit commun sont très importants (médecins généralistes, pharmacies, cabinets d'infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, services hospitaliers, compagnies d'ambulance...) et représentent une dimension essentielle de son travail.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Maison Relais – Autres Rives

Hospitalisations	Nombre de personnes	Pourcentages
1 fois	12	26
2 fois	7	15
3 fois	0	0
4 fois	1	2
Pas d'hospitalisation	27	57
Total général	47	100%

Durant l'année, 30 hospitalisations ont été nécessaires pour 20 personnes (certains ont été hospitalisés plusieurs fois). Ces hospitalisations peuvent être très ponctuelles (intervention en ambulatoire, passages aux urgences avec retour à domicile ensuite) comme beaucoup plus longues selon leurs raisons. A chaque fois, cela nécessite un travail de préparation (quand elles sont programmées), et de coordination (transmission des informations importantes aux services, lien avec les professionnels de santé, préparation à la sortie...).

→ **Des prises en charge complètes**

Affection Longue Durée	Nombre de personnes	Pourcentages
Non	18	38%
Oui	29	62%
Total général	47	100%

62% des locataires de la maison relais bénéficient d'une prise en charge pour une affection de longue durée. Ce qui signifie qu'ils sont reconnus comme atteint d'une maladie chronique qui nécessite des soins et un suivi avec un spécialiste.

Sur les 47 locataires présents en 2022, 21 ont eu un ou plusieurs rendez-vous dans l'année avec un spécialiste (cardiologue, angiologue, psychiatre, gastro-entérologue, spécialiste des maladies infectieuses...). Ce nombre important s'explique par le cumul des comorbidités liées à la précarité, aux addictions et aux parcours de vie des personnes accueillies en maison relais.

Soins à domicile	Nombres de personnes	Pourcentages
IDEL (Infirmier Diplômé d'Etat Libéral)	21	45%
Kiné	1	2%
Pas de soin à domicile	25	53%
Total général	47	100%

Remarque : Sur les 21 personnes concernées par l'IDEL, 8 sont concernées par des passages quotidiens.

En 2022, 45% des locataires ont reçu des soins de la part des infirmières libérales de secteur (réalisation de pilulier, passage quotidien pour les traitements, prises de sang, pansements...).

→ **Données administratives**

Couverture santé	Nombre de personnes	Pourcentages
Aucune	1	2%
CSS	36	77%
Démarches en cours	2	4%
Mutuelle privée	8	17%
Total général	47	100%

La grande majorité des locataires de la maison relais bénéficie de la CSS (complémentaire santé solidaire). Grâce à cela, l'accès aux soins est facilité car ils n'ont pas à avancer les frais de santé.

→ **Un accompagnement physique important**

Accompagnement physique	Nombre de personnes	Pourcentages
Aide partielle	16	34%
Aide totale	22	47%
Autonome	9	19%
Total général	47	100%

En 2022, 436 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux ont été réalisés par l'ensemble de l'équipe. Ce qui revient à plus de 8 accompagnements par semaine. Il s'agit d'accompagnements chez le médecin traitant, chez des spécialistes, pour des suivis en addictologie ou psychiatrie, chez le psychologue, pour des interventions chirurgicales...

Ce nombre est représentatif des besoins d'accompagnement en santé de la population accueillie. Tous ne sont pas dans une démarche de soin, certains ont des besoins assez ponctuels, mais la plupart des résidents présentent des problèmes de santé chroniques qui impliquent des suivis multiples et donc de nombreux accompagnements. De plus, la grande majorité des locataires présente une autonomie assez limitée dans leurs déplacements (douleurs, troubles de la marche, accès difficile aux transports en commun, troubles cognitifs...). Les accompagner lors des rendez-vous médicaux permet une meilleure observance et diminue l'absentéisme à ces rendez-vous.

De plus, prendre soin de soi, aller vers le soin peut être source d'angoisses, d'inquiétude, d'incompréhensions. Accompagner les locataires à leurs rendez-vous permet de les soutenir dans leur démarche, parfois de les aider à s'exprimer et à se faire entendre auprès des professionnels de santé, de réexpliquer plus tard les informations transmises lors de la consultation et enfin d'assurer un meilleur suivi (connaissance des futurs rendez-vous, compréhension du parcours de soin...).

→ Travail de partenariat

A partir du mois de juin, un temps d'échange pour l'équipe de la maison relais avec une infirmière et une psychologue de l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) de l'hôpital Daumézon a pu être mis en place. Il a lieu environ tous les deux mois et permet de discuter des situations complexes qui peuvent mettre l'équipe en difficulté ou en tous cas lui poser question. Ces moments apportent aux membres de l'équipe un temps de réflexion commune autour de certaines prises en charge et surtout un regard extérieur proposé par des professionnels de la psychiatrie.

II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES

Les chiffres clés de l'année 2022 font émerger les besoins spécifiques de personnes accueillies au sein de la Maison Relais « Autres Rives », qui met tout en œuvre, pour proposer un accompagnement personnalisé à travers des actions collectives et individuelles.

Pour cela, l'équipe d'accompagnants sociaux organise régulièrement des temps collectifs, favorisant ainsi la cohésion entre résidents, l'ouverture vers l'extérieur et la création de liens sociaux. Un service civique vient soutenir l'équipe éducative dans ces actions.

De plus, chaque personne accueillie à un référent au sein de l'équipe, garant de la mise en œuvre du projet personnalisé élaboré conjointement et en lien avec les partenaires.

a. Les constats phares de l'année 2022

La maison relais et ses locataires ont connu de nombreux changements en 2022.

L'ouverture d'un nouveau site de 18 logements au Loroux-Bottereau a été marquante, tant pour les locataires que pour l'équipe. Elle a mis fin aux colocations qui présentaient de nombreux inconvénients (conflits, multiplicité des sites...). Il a fallu organiser les déménagements des 18 locataires, ce qui a demandé beaucoup de temps à l'équipe éducative. Chaque locataire a pu retrouver un logement individuel, ce qui a été très apprécié de tous. En revanche, un temps d'adaptation a été nécessaire tant sur le plan du logement que sur l'environnement (nouveaux repères, nouvelles habitudes à prendre...). L'équipe éducative a dû accompagner les locataires dans ces changements.

L'augmentation du nombre de locataires depuis 2021 (de 30 à 45) a entraîné une augmentation de l'activité pour l'équipe éducative. L'arrivée courant 2021 d'un ETP d'accompagnant social a permis de répondre à cette accroissement. Malgré tout, le nombre important de locataires à ce jour implique une augmentation de la charge de travail pour l'équipe éducative (déplacements, organisation, suivis individuels, gestion du collectif...). Pour cette raison, il a été parfois difficile d'organiser des sorties, d'autant plus qu'il n'y avait en 2022 pas de service civique pour renforcer l'équipe dans cette mission.

L'arrivée d'un 0,5 ETP infirmier en plus du passage hebdomadaire déjà en place a permis de renforcer l'accompagnement vers le soin des locataires. Ce qui a impliqué une augmentation des rendez-vous et donc des accompagnements vers le soin.

Au cours l'année, le Pôle hébergement logement a dû se réorganiser. Le CHRS collectif de Vertou a fermé ses portes. La Maison relais a commencé son implantation sur le site historique de l'association (Allée du Cap Horn à Vertou), avec le basculement à venir de certains logements de la maison relais vers ce site. Ces changements demandent une anticipation de la part de l'équipe de la maison relais (informer les locataires, les accompagner vers le changement, organiser les déménagements début 2023...).

b. L'animation

Malgré une activité intense liée aux différents changements en 2022, l'équipe de la maison relais a réussi à proposer différentes animations aux locataires tout au long de l'année.

Ces animations sont essentielles car elles permettent de renforcer les liens entre les locataires et de construire une dynamique collective. Cette démarche a été importante notamment sur le site du Loroux-Bottereau où tout était à créer.

1. Les animations régulières :

→ Fêtes évènementielles

Nous avons organisé un repas de Noël à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces fêtes évènementielles sont essentielles **pour conserver une convivialité et un sentiment de cohésion** malgré un mode d'habitat sur plusieurs sites géographiques.

Les locataires qui ont souhaité fêter leur anniversaire ont pu le faire grâce à des repas ou goûters conviviaux sur les différents sites.

Au mois de mars, la structure du Loroux-Bottereau a également accueilli un concert dans le cadre du festival Chant'appart. C'était l'occasion d'ouvrir les portes de la maison relais à un public extérieur.

Chaque année, dans le cadre de la semaine nationale des pensions de famille, la Maison Relais organise ses portes ouvertes. Cette année, ce fût l'occasion de présenter le nouveau site du Loroux-Bottereau.

→ Le Conseil de Concertation et les conseils de locataires

Un Conseil de Concertation (type CVS) est **programmé chaque trimestre**. Nous y traitons de la vie quotidienne, du collectif, des animations à prévoir et du bilan des animations antérieures. Un compte-rendu est affiché sur chaque site.

Le conseil de concertation **répond au souhait de tous d'être impliqué dans la vie quotidienne et dans la prise de décision** de la vie commune en Maison Relais.

Les modalités de fonctionnement sont restées les mêmes qu'en 2021, à savoir :

- 1 ou 2 représentant élu par site, en proportion du nombre de résidents par site (1 représentant pour 6 ou 7 résidents en moyenne), afin de limiter le nombre de participants.
- 2 ou 3 réunions du Conseil de concertation dans l'année et 1 plénière, avec les représentant et l'ensemble des locataires, sur des dates fixées en début d'année pour toute l'année.

Les locataires se réunissent dès réception de l'ordre du jour du Conseil de Concertation pour le travailler en amont, lors des comités des locataires organisés sur chaque site. Le représentant des locataires recueille les avis pour une remontée des informations en CDC et fait une deuxième réunion où il effectue une synthèse.

Ce travail engagé sur la participation des usagers en 2022 nous permet de remobiliser les locataires sur le fonctionnement de la maison-relais en les impliquant sur la réactualisation du règlement de fonctionnement et de favoriser leur pouvoir d'agir.

→ **Sorties mensuelles**

Une sortie collective à la journée était proposée **un dimanche par mois** (sortie bowling, billard, cinéma, pique-nique en bord de mer, parcs animaliers...). L'idée principale de cette action est de permettre aux personnes de s'ouvrir à l'extérieur tout en tenant compte de leurs envies.

L'ensemble de ces sorties émane des souhaits exprimés par les personnes lors du conseil de concertation.

Toutefois, nous n'avons pas pu reprendre ces animations le dimanche durant l'année 2022 du fait de l'augmentation de l'activité pour l'équipe éducative.

2. L'atelier cuisine :

Certaines personnes ne sont pas en capacité de gérer quotidiennement une alimentation équilibrée et variée. L'atelier a pour **objectif principal de proposer une activité éducative aux usagers qui soit orientée vers l'autonomie** : choix des menus, achats des denrées, préparation et transformation des aliments, mise en barquettes, travail en équipe.

L'atelier cuisine à lieu **1 fois tous les 15 jours**, sur le site du 346 route de Basse Goulaine. Les courses sont faites dans la semaine en présence de résidents bénéficiant de l'atelier cuisine. Ce temps de **course fait partie intégrante de l'atelier**, c'est l'occasion de sensibiliser les personnes sur des questions telles que les rapports qualité/prix, la valeur nutritionnelle des produits et de se repérer dans une grande surface, ...

Durant l'atelier, il est préparé entre 8 et 10 plats pour permettre aux personnes bénéficiaires d'avoir **un repas équilibré par jour durant deux semaines**. Toutes les personnes accueillies peuvent participer à l'atelier, même si elles n'en bénéficient pas. On comptabilise en moyenne 5 participants par atelier en 2022.

Cet atelier a été animé par un membre de l'équipe éducative. En 2022, il n'a pas pu avoir lieu tous les 15 jours toute l'année mais plutôt à raison d'un par mois à partir du mois de septembre.

3. Des animations artistiques

→ L'atelier peinture

L'arrivée d'une bénévole sur le site du Loroux-Bottereau en octobre a permis la création d'un atelier peinture qui a lieu une fois par semaine (le mardi matin). Elle propose aux locataires qui le souhaitent des techniques comme le « pouring » qui permettent aux résidents de laisser libre court à leur imagination tout en passant un moment de détente et de relaxation.

→ Un atelier de street art

Une artiste de « Street art » du nom de Lady Bug connue pour ses grandes fresques et notamment celles du festival ECHO qui s'est déroulé au sein de l'ancien hôpital du

Loroux-Bottereau est venue pour animer un atelier de graph et pochoirs, où 7 locataires de la Maison Relais ont pu repartir avec chacun une production individuelle. Ces derniers ont pu être sensibilisés à la culture artistique, travailler sur l'estime de soi en réalisant une œuvre. Les locataires ont passé un moment agréable et serein tout en restant très concentrés.

4. Les repas conviviaux :

L'idée première de cette animation encadrée par des accompagnants sociaux de la Maison Relais est de créer du lien dans un contexte détendu, favorisant ainsi le dialogue avec et entre locataires et de faire découvrir de nouvelles saveurs. **L'objectif principal est de proposer une activité éducative aux locataires qui soit orientée vers le partage et l'ouverture.**

5. Accompagnement au jardinage :

L'idée est de travailler avec les locataires sur la notion de « prendre soin de » en général. Nous avons accompagné les locataires qui le souhaitent, dans la réalisation de potagers (mise à disposition de matériel, conseils, aide humaine, achat de plants...). La production des fruits et légumes issus des différents potagers, a permis aux locataires un usage personnel.

6. Le séjour annuel : à Saint Lunaire

Le séjour a eu lieu en septembre durant 4 jours et 3 nuits sur la commune de Saint-Lunaire, en Ile et Vilaine, dans une maison. **Douze locataires ont participé au séjour, y compris en amont dans le choix du lieu, les visites prévues et l'organisation quotidienne du séjour.**

Beaucoup d'entre eux ont des difficultés à aller seul vers l'extérieur, vers des loisirs, vers les autres. Il est **nécessaire qu'ils soient accompagnés dans cette démarche** d'où l'importance de ce séjour pour la plupart d'entre eux.

De plus, ce séjour répond à l'idée première des Maisons Relais qui est de créer du lien, c'est un moment convivial qui favorise la cohésion du groupe qui s'en ressent sur le long terme.

À noter, cette année encore, que le financement de ce séjour a été partiellement pris en charge via les chèques vacances ANCV, dans le cadre d'un partenariat avec la F.A.S. (Fédération des Acteurs de la Solidarité).

7. Perspectives d'animation en 2023

L'équipe souhaite :

- Poursuivre une animation autour de la cuisine. Elle va entamer un questionnement sur la forme à lui donner pour lui permettre de perdurer.
- Poursuivre l'organisation de moments conviviaux qui favorisent la cohésion du groupe et le mieux vivre ensemble.
- Maintenir une activité jardinage qui permet de lutter contre la sédentarité, l'ennui et l'isolement.
- Le séjour 2023 sera organisé en fonction des souhaits émis par les locataires lors des différents conseils des locataires. Comme en 2022, ils participeront à son élaboration.
- Poursuivre l'accueil de bénévoles pour diversifier les propositions d'activités faites aux locataires.

c. Service civique

Malgré des recherches actives, la maison relais n'a pas pu recruter de personne en service civique en 2022.

d. Partenariat

Pour favoriser le maintien à domicile, il est nécessaire de mobiliser le réseau. Cela implique un travail important avec des partenaires :

- Services d'aides à domicile (ADAR, ADT, Titi services)
- Mandataires judiciaires (Crifo, Confluence sociale, UDAF44, libéraux)
- Médecins traitants
- Hôpitaux
- Centre Médico-Psychologique
- Cabinet infirmier libéraux et Kinésithérapeute
- Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)
- Département de Loire Atlantique
- EDS : Espaces Départementaux des Solidarités
- CCAS

La Maison Relais recherche également une transversalité avec l'ensemble des établissements et services de l'Association, au bénéfice de l'utilisateur.

III. PERSPECTIVES 2023

En 2023, nous allons poursuivre notre implantation sur le territoire du Loroux-Bottreau.

En parallèle, l'équipe va travailler à l'arrivée de la Maison Relais sur le site de Vertou. Il s'agira de rencontrer les professionnels déjà sur place, d'accompagner la venue des locataires ou encore de réfléchir à une nouvelle organisation.

Courant 2023, une augmentation de 10 places est prévue, passant le nombre de locataires de 45 à 55. Elle pourra avoir lieu une fois que le bâtiment pour les accueillir sera prêt (ancien locaux des Lits d'Accueil Médicalisés).

De plus, un poste de coordinateur (à hauteur de 20% ETP) et un poste d'accompagnant social (100% ETP) vont être créés pour renforcer l'équipe.